

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze juin deux mille dix-neuf à 20h30 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Jérôme CORDIER, Isabelle ANDREZ, Thierry LABRIET, Gérald GRESSET, Luc VEROT, Marie-Pierre ROUDEAU,

Absents : Pascal DECHASSE, Marie-Christine POIX, Michel MOREL

Excusés : Josette TAMBURINI, Jean-François VEILLET Anne-Elisabeth SAUVAGE procuration à Isabelle ANDREZ

Secrétaire de Séance : Marie-Pierre ROUDEAU.

Présentation par CAP CONSTRUCTION DU PROJET AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 21h50

1/ PROJET IMMOBILIER SUR SECTEUR DE PIQUEMIETTE

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose l'assemblée délibérante qu'un projet de restructuration globale du site de Piquemiette a été proposé à la commune de Jougne par des investisseurs immobiliers.

Ce projet comprend la création d'un unique bâtiment regroupant :

- Un restaurant,
- Un magasin de location de ski avec logement attenant,
- Des locaux d'accueil pour le SMMO (vente de forfaits et sanitaires),
- De l'hébergement type hôtelier (environ 45 appartements)

Jérôme CORDIER rappelle par ailleurs qu'il existe 3 baux emphytéotiques sur le secteur de Piquemiette soit :

BIESSE Bernard	2001 – 30/11/2090
VAYER Robert	1976 - 31/12/2075
SANDONA Aimé	1984 - 01/04/2083

Les titulaires des baux sont favorables à la clôture de leurs baux emphytéotiques.

Il s'agit à ce jour de :

- Proposer la résiliation de ces baux afin que ce projet puisse se réaliser sous réserve que le projet soit déposé officiellement en mairie, que la vente des terrains soit actée,
- Vendre le terrain d'emprise des 3 baux concernés au prix de 100 € ht/m²

3 ABSENTIONS : Danièle BIESSE, Isabelle ANDREZ, Anne Elisabeth SAUVAGE (procuration)

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

2/ CONVENTION MO SYDED LES PERRIERES

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose à l'assemblée délibérante les modalités de desserte électrique intérieure du projet de lotissement communal « Les Perrières ».

La maîtrise d'ouvrage des travaux de desserte électrique à réaliser à l'intérieur du périmètre de l'opération est assurée par le SYDED.

L'estimation prévisionnelle du coût total de l'opération s'élève à 7 850 € TTC dont t 3300 € pris en charge par le Syded et 4 550 € sur le budget communal de 2020;

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ RETROCESSION DE LA VOIRIE DES HAUTS DE JOUGNE

Jérôme CORDIER, adjoint au maire indique qu'à l'occasion de l'instruction d'une demande de lotissement La Sablière entre la rue du Franoulet et la rue de la Fougère, il est apparu que la voirie et les équipements communs de l'ancien lotissement Les Hauts de Jougne n'ont jamais été rétrocédés dans le domaine communal, malgré la décision d'y procéder, exprimée par le Conseil Municipal dans une délibération en date du 8 janvier 2007 et la signature d'une convention le 09/07/2007.

La voirie et les espaces communs de ce lotissement sont pourtant aujourd'hui entretenus par la Commune. Cette situation pose des difficultés juridiques, notamment pour la poursuite de l'urbanisation de la zone AU (à urbaniser) riveraine.

Après plusieurs années, il existe un risque d'impossibilité à signer un acte de transfert amiable avec les propriétaires, en raison notamment de la forte probabilité de ne plus disposer d'interlocuteurs ayant la capacité juridique pour signer un acte notarié de transfert amiable.

Après avoir fait réaliser un audit par un cabinet spécialisé, il est apparu nécessaire de clarifier la situation en procédant à une ultime recherche de propriété et en fonction du résultat, à une procédure de « transfert d'office et gratuit de voies privées » de ce lotissement, telle que prévue par l'article L318-3 du code de l'urbanisme.

Il y a donc lieu de lancer une procédure d'enquête publique. Le coût de l'opération s'élève à environ 6 000 € HT.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ VENTE AU GAEC DE LA ROUTE

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée délibérante les délibérations citées ci-dessous :

- la délibération 2013-05-03 – avis favorable à la vente d'une parcelle B 512 au profit du GAEC de la route.
- la délibération 2016-08-04 - approbation du document d'arpentage et validation du prix de vente.

Il y a lieu à ce jour de faire référence au plan d'arpentage N°7995 dressé le 6 décembre 2018 par le cabinet SELARL Thomas PETITE, géomètre expert.

La superficie réelle est de 16a 73ca.

Le prix de vente proposé est 1 543.17 € soit 0.9224 € le m², hors frais d'enregistrement, conformément à l'estimation de France Domaines

1 abstention : Luc VEROT

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

Informations de Daniel Graf :

Panneaux solaires du Gaec de la Route qui demanderaient éventuellement modification du cablage, à confirmer par le Syded.

Lancement des travaux, piquetage du terrain à ELF,

Demande de Gérard Grosjean concernant le raccordement de sa maison : en cours d'étude par le Syded.

5/ COMMISSION D'APPELS D'OFFRE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS

Jérôme CORDIER, adjoint au maire expose à l'assemblée délibérante le compte-rendu de la commission d'ouverture des plis concernant les travaux d'aménagement du parking Route des Alpes ainsi que la création de trottoirs Route de Vallorbe.

3 entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence :

Groupe BONNEFOY -	215 951.30 € HT	259 141.56 € TTC	- 11 semaines de délais -
VERMOT TP -	210 433.00 € HT	252 531.60 € TTC	- 11 semaines de délais -
COLAS NORD EST -	195 007.00 € HT	234 008.40 € TTC	- 7 semaines de délais -

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, propose de retenir l'offre de COLAS NORD EST au tarif de : 195 007.00 € HT et 234 008.40 € TTC.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

6/ AVENANT MARCHE DE TRAVAUX SALLE DES FETES – LOT 7 ELECTRICITE

Daniel GRAF, adjoint au maire expose à l'assemblée délibérante le fait que des sujétions techniques et imprévisibles sont venues compliquer la dépose des luminaires.

En effet lors de la dépose, il s'est avéré que les structures plastiques étaient fragilisées et impropres à la repose. Il est donc devenu impératif et urgent de prévoir le remplacement de cet éclairage principal de la salle des fêtes.

L'entreprise GUYON VILLEMAGNE a donc proposé un devis pour une nouvelle structure à éclairage LED qui permettra en plus des économies d'énergie dans le fonctionnement de la salle.

Le montant du devis est de 2 618.60 € HT soit 3 143.32 € soit un montant total du marché après avenant de 9 868.48 € HT soit 11 842.18 € TTC

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7/ MODIFICATION TARIFICATION BIBLIOTHEQUE

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire rappelle la délibération 2019-05-06 du 15/05/2019 qui fixait les tarifs des prestations mises à disposition du public.

Il s'agit à ce jour de modifier les lignes suivantes :

Gratuité pour les enfants de Jougne jusqu'à 18 ans par **Gratuité pour tous les jeunes de moins de 18 ans.**

Tout document perdu ou abîmé sera racheté par le lecteur par **tout document perdu ou abîmé sera racheté par le lecteur ou remboursé à la bibliothèque communale.**

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

8/ BAIL DE LOCATION DEROGATOIRE SD SERVICES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le sinistre subi le 1er mai 2019 par le garage SD SERVICES.

Compte-tenu de l'urgence de la situation et suite à la réunion qui s'est tenu à huis clos en mairie le 22 mai 2019 entre élus et Mme et M SABATINI, il a été proposé mettre à disposition une partie du garage communal des agents techniques à la société SD SERVICES afin qu'elle puisse poursuivre son activité professionnelle et ceci à compter du 1er juin 2019

Un bail est donc rédigé entre la commune de Jougne et la société SD SERVICES représenté par David SABATINI pour une durée d'un mois reconductible 2 fois entiers et consécutifs.

Le présent bail est consenti pour un loyer mensuel hors taxes et charges comprises de 200 €/mois

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

9/ PARTICIPATION COMMUNALE A L'ILE AUX ENFANTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération 2019-04-28 du 10/04/2019 concernant le renouvellement de la convention à compter du 11 mai 2019 jusqu'au 10 mai 2022

Cette délibération faisait état d'une subvention annuelle de 0.42 cts par nombre d'heures facturées aux familles.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'ile aux enfants en date du 30 avril 2019, où l'association demande à la commune de participer à hauteur de 0.54 cts au lieu de 0.42 cts cités précédemment, ceci en raison de leurs difficultés financières. (bilan financier 2018 négatif). L'IAE fait état qu'elle ne bénéficie plus du PEDT,

Les membres ne sont pas favorables à l'augmentation de la participation financière de 0.42 cts à 0.54 cts, Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'ile aux enfants.

Le montant de cette subvention est fixée à 6600 €.

1 abstention : Marie-Pierre ROUDEAU

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

QUESTIONS DIVERSES :

Problème de signalétique – Garage du flocon

Demande de don pour la rénovation de la cathédrale Notre-Dame,

Réunion jeudi 13/06/2019 à 20h – ECODOUBS BIO

Demande des agents techniques pour la tonte dans les endroits difficiles.

La séance est levée à 23h50

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre ROUDEAU

Fait à Jougne, le 12 juin 2019

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

